



Photo d'identité

À remplir par la DRH

Date de réception du dossier :

□□ □□ □□□□

Numéro d'anonymat :

SESSION 2023

**ENVOI DU DOSSIER
À LA DRH**

en version dématérialisée à :

DRH-principalat@paris.fr

**Avant le
vendredi 10 mars 2023
23h59 dernier délai**

(décret n° 2007-777
du 9 mai 2007 modifié)

DOSSIER DE RAEP*

*Reconnaissance des acquis
de l'expérience professionnelle

Examen professionnel d'accès au grade

D'ATTACHÉ·E PRINCIPAL·E



Avant de remplir votre dossier, téléchargez la dernière version
d'Adobe Acrobat Reader DC en cliquant ici.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS



IDENTITÉ

Monsieur

Madame

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom :

Matricule (SOI) : Direction :

Date de naissance : □□ □□ □□□□

Lieu de naissance :

Adresse personnelle :

.....

.....

Téléphone : □□ □□ □□ □□ □□



> DIPLÔMES

Intitulé exact en toutes lettres, lieu et date d'obtention

1 : [] [] [] [] []

2 : [] [] [] [] []

3 : [] [] [] [] []

4 : [] [] [] [] []

5 : [] [] [] [] []

> FORMATIONS PROFESSIONNELLES SUIVIES (indiquer l'année)

.....
.....
.....
.....

Vous êtes-vous déjà présenté-e à l'examen du principalat ? Oui Non

Si oui, quelles(s) années(s) :

> SITUATION ADMINISTRATIVE

Date de titularisation en catégorie A : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Administration d'origine du-de la candidat-e :

Ville de Paris Direction d'affectation :

Autres administrations parisiennes :

Autre administration :

Mode d'entrée dans le corps :

Concours interne d'attachés de la Ville de Paris

Concours externe d'attachés de la Ville de Paris

Nomination au choix

Dispositions dites de "déprécarisation"

Autre, précisez :



> DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

déclare que les renseignements apportés dans ce dossier de RAEP en vue de la phase d'admissibilité du principalat des attachés d'administrations parisiennes sont exacts.

À le

Signature

Le dossier doit être envoyé
avant le vendredi 10 mars 2023
23h59 dernier délai

en version dématérialisée à :
DRH-principalat@paris.fr

RAPPEL DES CONDITIONS STATUTAIRES

Statut particulier du corps des attachés d'administrations parisiennes
Décret n° 2007-767 du 9 mai 2007 modifié

Article 22 : Seuls peuvent se présenter à l'examen professionnel les attachés d'administrations parisiennes qui, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, ont accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps civil ou un cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5e échelon du grade d'attaché. (Décret 2016-1881 du 26 décembre 2016)

À remplir par la DRH

Numéro d'anonymat :

SESSION 2023

DOSSIER DE RAEP*

*Reconnaissance des acquis
de l'expérience professionnelle

Examen professionnel d'accès au grade

D'ATTACHÉ·E PRINCIPAL·E

La phase d'admissibilité consiste en l'examen du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le-la candidat-e, conformément aux informations figurant sur le formulaire remis par l'administration lors de l'inscription. À l'issue de cette phase, le jury établit par ordre alphabétique la liste des candida-es autorisé-s à participer à l'épreuve orale d'admission.

Ce dossier doit être anonymisé et ne doit donc comporter aucun élément de nature à pouvoir identifier le-la candidat-e.



Avant de remplir votre dossier, téléchargez la dernière version d'Adobe Acrobat Reader DC en cliquant [ici](#).

1. POSTE ACTUELLEMENT OCCUPÉ

Date d'entrée dans le poste :

Intitulé du poste :

Direction :

Sous-direction :

Service :

Positionnement hiérarchique (fonction/grade du N+1) :

.....
.....
.....
.....
.....

3. PARCOURS PROFESSIONNEL DU·DE LA CANDIDAT·E

(1 page maximum)

Situation statutaire (corps, grade, contrat) Période d'exercice des fonctions et durée	Fonctions	Précisez les fonctions d'encadrement	Précisez le rattachement dans l'organigramme	Précisez les domaines d'expertise

4.

RAPPORT SUR UN PROJET PROFESSIONNEL OU SUR UNE RÉALISATION PROFESSIONNELLE

Présentez un rapport sur un projet professionnel ou sur une réalisation professionnelle en indiquant les compétences que vous y avez pu développer.

(3 pages maximum)

Le rapport peut être illustré par des schémas, graphiques ou photos selon une libre appréciation du/de la candidat.e.

(1 à 2 pages supplémentaires facultatives)

5. ACQUIS ET COMPÉTENCES RELEVANT DE VOTRE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Décrivez les acquis de votre expérience professionnelle, vos atouts et votre expertise, compétences et aptitudes que vous avez développées au regard de vos perspectives de carrière.

(3 pages maximum)

5. ACQUIS ET COMPÉTENCES RELEVANT DE VOTRE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

5. ACQUIS ET COMPÉTENCES RELEVANT DE VOTRE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE